



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

**AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ**

QUE lors de l'assemblée régulière tenue le 11 janvier 2011, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 10290-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-01-9050  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 60 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AJOUT ET  
D'INSTALLATION DE BORNES-FONTAINES**

Que ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises selon la loi.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19 juillet 2011.

---

Jacques Arsenault  
Greffier